

L'Assemblée Générale d'Air Liquide

Chaque année, l'Assemblée Générale d'Air Liquide est **un temps fort et un moment unique d'échange et d'information pour les Actionnaires.**

08

Le Groupe est effectivement très attaché à la participation et au vote de ses Actionnaires, **quel que soit le nombre d'actions détenues.**

L'Assemblée Générale se tiendra cette année **le mardi 30 avril 2024 à partir de 15h00 au Palais des Congrès de Paris.** Retrouvez toutes les informations sur airliquide.com, rubrique Assemblée Générale.

Les modalités de vote

Avant l'Assemblée Générale

Le vote par Internet : cette solution simple et sécurisée s'adresse à tous nos Actionnaires. Vous pouvez : **consulter** en ligne la documentation utile à votre vote, **voter** les résolutions, **donner pouvoir** au Président ou à un tiers, **télécharger** une carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Afin **d'être convoqué(e) électroniquement**, en application de la législation française, c'est **à vous de le signifier**. Connectez-vous à votre **Espace Actionnaire** et choisissez **la convocation électronique** dans la section « Mon Profil /Préférence de communication ».

Voter par Internet en amont de l'Assemblée

Générale ne vous empêche pas de venir à l'Assemblée. Il vous suffit de cliquer sur le lien « Demander une carte d'accès » et de remplir les différents champs afin d'obtenir une carte « Actionnaire ayant déjà voté ». Cette carte, réservée aux Actionnaires ayant déjà soumis un vote sur résolution ou un pouvoir (au Président ou à un tiers), sera alors générée et envoyée en quelques jours à votre domicile.

Le vote par courrier : vous pouvez compléter et renvoyer votre formulaire de vote reçu avec la brochure « Avis de convocation ».

Pendant l'Assemblée Générale

Le vote sur place en direct : vous utilisez la tablette fournie à votre arrivée. Pour information, tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit un **jeton de présence**.

Comment voter par Internet ?

- **Actionnaires au nominatif** : accédez au vote par Internet depuis votre [Espace Actionnaire](#).
- **Actionnaires au porteur** : connectez-vous au **site Internet de votre établissement financier**.

Bon à savoir...

Vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale mais souhaitez vous faire représenter pour le vote ?

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- par Internet, **avant le 27 avril 2024, 15h00** ;
- par formulaire papier, **avant le 26 avril 2024, 23h59**.

Pensez à anticiper : aucune procuration ou mandat ne pourra être traité en direct le jour de l'Assemblée Générale.

Comment voir ou revoir l'Assemblée Générale ?

L'événement est **retransmis en direct sur airliquide.com**, en français, et en anglais et en langue des signes. Il est ensuite disponible en différé sur ce même site.